

Sécurité électrique La voix discordante de Jean-Raymond Vinciguerra

A la suite de l'article paru dans *Nice-Matin* du mardi 10 août, « *Un réseau électrique sécurisé pour 2015* », le conseiller général de Grasse Jean-Raymond Vinciguerra, ex-Vert, apparenté socialiste, nous a écrit.

L'élu écologiste réaffirme une position pour le moins anticonformiste puisqu'il critique les associations qui se sont mobilisées pour empêcher la construction d'une ligne haute tension entre Boutre et Carros qui aurait traversé le Verdon. Les défenseurs du site du Verdon avaient obtenu satisfaction auprès du conseil d'État qui avait annulé le projet.

« *La déclaration d'utilité publique (DUP) attaquée (la ligne Boutre-Carros N.D.L.R.) et annulée par le conseil d'État en 2006 sous le prétexte de la protection des paysages proposait de remplacer deux lignes parallèles de 120 km, à res-*

pectivement 225 000 et 150 000 volts, par une ligne de 110 km à 400 000 volts. Ce qui aurait entraîné le remplacement, au même endroit, de 470 pylônes existants par 210 pylônes. La DUP a été annulée de sorte que les 470 pylônes existants sont toujours en place... Comment peut-on prétendre avoir sauvé un paysage avec un tel résultat ? »

Il estime également que la sécurisation électrique du département ne sera pas totale avec la création notamment de trois lignes souterraines à l'horizon 2015.

« Produire du solaire de nuit : impossible »

« *S'agissant de la sécurisation électrique des Alpes-Maritimes : la 400 000 volts prévue était annoncée pour une « puissance maximale admissible » de 1 800 MW. Ce qui aurait permis de satis-*

faire la demande de pointe des Alpes-Maritimes (1 200 MW en été vers 13h, et 1 400 MW en hiver vers 19h). La ligne partiellement souterraine de 225 000 volts proposée aujourd'hui supportera au plus une puissance maximale admissible de 800 MW. La sécurisation apportée par le « filet de sécurité », cumulé avec la 225 000 volts existante, ne permettra pas la mise en sécurité du département.

(...) Le rapport voté au conseil général le 18 décembre 2009 au sujet de la sécurisation électrique du 06 reconnaît qu'il s'agit d'une sécurisation partielle et évoque bien une « réduction des risques ».

« *En matière d'énergies nouvelles on s'en remet presque exclusivement au solaire photovoltaïque. Soit. Mais aux heures de pointe d'hiver (17-20h), le solaire photovoltaïque ne sera d'aucun secours : produire de l'électricité solaire de nuit, c'est impossible !* »